

LES PASSERELLES ENTRE METIERS POUR DEVENIR AIDE - SOIGNANT

Le métier d'aide-soignant(e) est accessible à d'autres professionnels de santé (auxiliaire de puériculture, ambulancier(e)s, aides à domicile...) qui souhaitent se reconverter. Pour cela, des modules de formation et des stages sont à suivre pour obtenir des unités de formation.

Les équivalences

Vous souhaitez devenir aide-soignant alors que vous êtes déjà titulaire de l'un de ces diplômes :

- BAC ASSP ou SAPAT ;
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture ;
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier ou de Certificat de Capacité d'Ambulancier ;
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la mention complémentaire d'aide à domicile ;
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique ;
- Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles.

→ Votre précédent titre ou diplôme vous dispense d'une partie des modules de la formation pour l'accès au diplôme professionnel aide-soignant.

→ Dans ce cadre, vous êtes exempté des épreuves du concours d'entrée en formation mais vous dépendez du nombre de places offertes dans les instituts de formation aide-soignante (I.F.A.S.) aux personnes dans votre situation.

→ Si vous voulez en savoir plus, l'arrêté du 8 février 2007 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif au diplôme d'état d'aide-soignant précise les modalités d'accès et le déroulement de la formation pour les personnes titulaires des diplômes précédemment cités.

Les unités de formation

La formation complète pour l'accès au diplôme d'état d'aide-soignant est découpée en 8 unités de formation (voir tableau ci-dessous).

Une unité de formation comprend un module d'enseignement en institut et une période de formation en stage sauf pour les unités 7 et 8 qui ne comprennent qu'un module d'enseignement en institut (Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au DEAS).

Titres	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les actes de la vie quotidienne 280 h		Module 2 L'état clinique d'une personne 210 h		Module 3 Les soins (module spécifique AS) 455 h		Module 4 Ergonomie 105 h		Module 5 Relation – communication 210 h		Module 6 Hygiène 105 h		Module 7 Transmission des informations 35 h (Pas de stage)	Module 8 Organisation du travail 35 h (Pas de stage)	Réf. 2018/2019 SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS
Enseignement	Cours	Stage	Cours	Stage	Cours	Stage	Cours	Stage	Cours	Stage	Cours	Stage	Cours	Cours	
BAC ASSP			2 sem. 70h	4 sem. 140h	5 sem. 175h	4 sem. 140h			2 sem. 70h	4 sem. 140h					315h en centre 420h en stage
BAC SAPAT			2 sem. 70h	4 sem. 140h	5 sem. 175h	4 sem. 140h			2 sem. 70h	4 sem. 140h	1 sem. 35h	2 sem. 70h			350h en centre 490h en stage
DEAP	4 sem. 140h	4 sem. 140h			5 sem. 175h	8 sem. 280h									315h en centre 420h en stage
DA/CCA	4 sem. 140h	4 sem. 140h			5 sem. 175h	8 sem. 280h					1 sem. 35h	2 sem. 70h		1 sem. 35 h	385h en centre 490h en stage
DEAVS Mention AD			2 sem. 70h	4 sem. 140h	5 sem. 175h	8 sem. 280h					1 sem. 35h	2 sem. 70h		1 sem. 35 h	315h en centre 490h en stage
DEAMP			2 sem. 70h	4 sem. 140h	5 sem. 175h	8 sem. 280h					1 sem. 35h	2 sem. 70h			280h en centre 490h en stage
TPAVF			2 sem. 70h	4 sem. 140h	5 sem. 175h	8 sem. 280h					1 sem. 35h	2 sem. 70h	1 sem. 35 h	1 sem. 35 h	350h en centre 490h en stage
	4 sem. Ecole 4 sem. Stage 140 h		2 sem. Ecole 4 sem. Stage 70 h		5 sem. Ecole 4 ou 8 sem. Stage 175 h		1 sem. Ecole 2 sem. Stage 35 h		2 sem. Ecole 4 sem. Stage 70 H		1 sem. Ecole 2 sem. Stage 35 h		1 semaine Pas de st. 35 h	1 semaine Pas de st. 35 h	